



COMPTE RENDU

CONSEIL MUNICIPAL DU
3 FEVRIER 2021

Compte rendu de la séance du Conseil Municipal qui a eu lieu le 3 février 2021 à 20h00 en salle Vauban.

MEMBRES PRESENTS :

Bénédicte KLÖPPER, Claude STURM, Valérie DITTGEN, Nathalie SCHOTT, Luc ILLIG, Huguette LUX, Philippe BOUCHET, Anastasie ARTH, Philippe HELDT, Nathalie HOLTZ, Frédéric EHRHART, Caroline DEUBEL, Mathieu GENTNER, Evelyne DOMENGE, Joseph GRESS, Nadine SCHLACHTER, Olivier LOGEL, Béatrice GEORG, Joseph HICKEL, Christine MEYER, Gérard VOLCKMANN, Sandrine SCHALLWIG et Bernhardt NARWUTSCH.

*

La condition de quorum étant remplie, le Conseil Municipal peut valablement délibérer. La séance est ouverte à 20h04 sous la présidence de Madame le Maire.

*

La convocation à la présente séance a été envoyée à chaque conseiller le 28 janvier 2021 avec indication de l'ordre du jour suivant :

1. DESIGNATION D'UN SECRETAIRE DE SEANCE
2. APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU 16 DECEMBRE 2020
3. VALIDATION DE L'ABRI VELO DU PERISCOLAIRE
4. AVENANT FRITZ ELECTRICITE
5. LOCATION D'UN TERRAIN RUE DE L'EGLISE
6. DEMANDE DE SUBVENTION « ARE »
7. DENOMINATION DE VOIRIE
8. SECURISATION DES RD 1063 ET 468
9. REGLEMENT DU MARCHÉ HEBDOMADAIRE
10. VALIDATION DU PROGRAMME FORÊT A LONGUE ECHEANCE
11. NOMINATION DES MEMBRES DE L'ASSOCIATION FONCIERE
12. DIVERS

*

1. DESIGNATION D'UN SECRETAIRE DE SEANCE

Le Conseil Municipal, après délibération, décide à l'unanimité des membres présents de désigner Monsieur Bernhardt NARWUTSCH comme secrétaire de séance.

2. APPROBATION DU PROCES VERBAL DE LA SEANCE DU 16 DECEMBRE 2020

Le Conseil Municipal, après délibération, décide à l'unanimité des membres présents d'adopter le procès-verbal de la séance du 16 décembre 2020.

3. VALIDATION DE L'ABRI VELO DU PERISCOLAIRE

Le Conseil Municipal, après délibération, décide à l'unanimité des membres présents de valider le devis proposé par la société « Manutan » pour un montant de 6 011,30€ HT et autorise le maire à signer tous les documents afférents et notamment les demandes de subvention.

4. AVENANT FRITZ ELECTRICITE

Par délibération en date du 2 septembre 2020 le Conseil Municipal avait validé la réalisation de travaux par l'entreprise FRITZ Electricité.

Le Conseil Municipal, après délibération, décide à l'unanimité des membres présents de valider les travaux supplémentaires qui seront réalisés par l'entreprise FRITZ Electricité pour un montant de 3 228€ HT.

5. LOCATION D'UN TERRAIN RUE DE L'EGLISE

Une demande de location a été transmise à la commune. L'objet de la location est le stockage de matériel professionnel et de bois à usage personnel. La mise à disposition de la parcelle a toujours été refusée par le passé pour garantir une réserve foncière de terrains à bâtir.

Le Conseil Municipal, après délibération, décide avec 15 voix pour et 8 abstentions de ne pas donner une suite favorable à la demande de location et de conserver le terrain comme réserve foncière.

6. DEMANDE DE SUBVENTION ARE

Le Conseil Municipal, après délibération, décide à l'unanimité des membres présents d'attribuer une subvention d'un montant de 400€ à l'association Avenir Récréatif de l'Enfant (ARE) pour le centre de loisirs 2020, soit un montant de 2,50€ par jour et par enfant.

7. DENOMINATION DE VOIRIE

Le Conseil Municipal, après délibération, décide à l'unanimité des membres présents de dénommer les Rues du lotissement « La clé des champs » comme suit :

- « Rue des Champs » (voirie dans la continuité de la Rue des Champs)
- « Rue des Prairies » (voirie perpendiculaire à la Rue de Leutenheim)

Le Conseil décide également que l'impasse privée à l'entrée de la Rue des Prairies comportera une suite de numérotation impaire (1, 3, 5 et 7). La numérotation impaire se poursuivra pour les parcelles situées au sud de la rue.

8. DECURISATION DES RD 1063 ET 468

Le Conseil Municipal, après délibération, décide à l'unanimité des membres présents de valider le projet d'installation de deux feux tricolores implantés aux carrefours suivants :

- Rue de Leutenheim, Rue de Soufflenheim, Rue des Fleurs : RD 1063, PR 39 + 457
- Rue Principale, Rue Nationale : RD 468, PR 121 + 778

9. REGLEMENT DU MARCHÉ HEBDOMADAIRE

Le Conseil Municipal, après délibération, décide à l'unanimité des membres présents de valider la création d'un marché hebdomadaire et le contenu du projet de règlement. Le Conseil Municipal décide également d'une exonération de redevance d'occupation du domaine public durant une phase test, jusqu'au 30 juin 2021.

10. VALIDATION DU PROGRAMME FORET A LONGUE ECHEANCE

Le Conseil Municipal, après délibération, décide à l'unanimité des membres présents de valider le projet d'aménagement 2020-2029 de la forêt communale de Rountzenheim-Auenheim et le programme d'actions 2021 et autorise le Maire à signer tous les documents afférents.

11. NOMINATION DES MEMBRES DE L'ASSOCIATION FONCIERE

Le Conseil Municipal, après délibération, décide à l'unanimité des membres présents de nommer les membres suivants :

Membres titulaires :

- Manuel FRISON
- Christian ALLGAYER
- Frédéric WOLFF

Membres suppléants :

- Robert MOSSER
- Denis VOELKEL

*

Tous les points à l'ordre jour ayant fait l'objet d'un débat, la séance est close par Madame le Maire à 21h55.